

Département de  
**Saône et Loire**

**COMMUNE DE VITRY EN CHAROLLAIS**

Arrondissement de  
**Charolles**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Canton de  
**Paray Le Monial**



OBJET

***SEANCE DU 29 MAI 2015  
A 20 heures 00***

***AVIS DEFAVORABLE  
PROJET CHAROLAIS  
BIOGAZ***

Date de la convocation :  
22 mai 2015

***ETAIENT PRESENTS :***

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire  
Madame Catherine ROY, Monsieur Jean-Yves  
GRILLET, Madame Michelle MERLE, Monsieur  
Jacky PERREAUT, Adjoints  
Monsieur Eric MOREAU, Monsieur Emmanuel  
MICHELET, Madame Rosa MALANDAIN, Monsieur  
Paul DESPIERRES, Madame Marie-France  
BLANCHARD, Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT,  
Madame Yvette DESSERPRIT, Monsieur Jérôme  
GRILLET, Conseillers Municipaux

Nombre de conseillers  
en exercice :  
**15**

***ETAIENT EXCUSEES :***

Nombre de présents :  
**13**

Madame Fabienne AUBERTIN qui avait donné  
procuration à Monsieur Daniel THERVILLE  
Madame Corinne MARTIN qui avait donné  
procuration à Madame Catherine ROY

Nombre de votants :  
**15**

***SECRETAIRE DE SEANCE :***

Monsieur Emmanuel MICHELET

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation du public d'une durée de quatre semaines couvrant la période du lundi 20 avril 2015 au lundi 18 mai 2015 relative à l'installation classée pour la protection de l'environnement dont l'enregistrement a été sollicité par la SAS CHAROLAIS BIOGAZ, domiciliée à Colailot à VITRY EN CHAROLLAIS en vue de l'exploitation d'une unité de méthanisation et de combustion de biogaz sur le territoire communal.

Monsieur le Maire expose que :

- la transition énergétique est une nécessité et devient une priorité absolue. C'est, bien sûr, une nécessité du fait de la raréfaction des ressources fossiles et de la lutte contre le changement climatique
- que c'est aussi une nécessité économique puisque nos territoires dépensent chaque année plusieurs milliards d'euros pour importer du pétrole et du gaz mais également une nécessité sociale, car les ménages les plus défavorisés sont aussi les plus exposés à la précarité énergétique en France, et aux effets adverses du changement climatique au niveau mondial. et que ce constat est aujourd'hui partagé par tous.

Appelé à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal a conscience que la production de biogaz grâce à la méthanisation est un des outils au service de la lutte nécessaire contre le changement climatique et qu'elle représente des enjeux pour les politiques énergétiques, agricoles et de traitement des déchets et que le projet d'implantation d'une usine de méthanisation sur la commune de Vitry en Charollais proposé par la société NASKEO, intègre certes tous ces enjeux.

Malheureusement le site choisi et l'absence d'un dispositif de traitement des odeurs sont porteurs de risques de nuisances olfactives et sanitaires (présence de mouches notamment) :

- Le site choisi est situé à moins de 100m de 2 restaurants et d'un hôtel, à 300 m de 2 autres et d'une zone commerciale, tous sous l'influence des vents dominants (Nord / Nord-Ouest)
- Le bâtiment devant accueillir le fumier entrant n'est fermé que sur deux côtés alors que le traitement des nuisances implique un bâtiment hermétique et l'intégration d'un système de traitement des odeurs.

De toute évidence la société NASKEO propose un projet d'implantation d'une unité guidé par la recherche du moindre coût.

Si ce projet devait voir le jour, il mettrait en péril l'activité commerciale et économique de ces 4 restaurants et de l'hôtel. Une quarantaine d'emplois serait ainsi directement menacée.

*Séance du 29 mai 2015*

*Avis défavorable projet Charollais Biogaz*

Si le devoir d'une commune c'est de s'inscrire dans la lutte contre le changement climatique et de favoriser la production d'énergies nouvelles, sa responsabilité est avant tout de défendre l'activité économique et l'emploi sur son territoire.

Pour toutes ces raisons,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable quant à l'implantation d'une unité de méthanisation, telle qu'elle est présentée, sur le site Eternit à Colayot.

Pour extrait certifié conforme

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué



*Séance du 29 mai 2015*

*Avis défavorable projet Charolais Biogaz*